LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL

A l'attention des députés européens
de la Commission environnement
du Parlement européen

Paris, le 9 janvier 2024

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 11 janvier, la Commission environnement du Parlement européen sera amenée à voter sur l'accord provisoire relatif à la révision de la directive sur les émissions industrielles (dite « directive IED »), résultant des négociations entre le Parlement européen et le Conseil des ministres.

Si cet accord exclut provisoirement les bovins, il étend fortement le champ d'application pour les élevages de volailles et de porcs et comporte de nombreuses obligations supplémentaires qui viendront fragiliser l'élevage européen familial. **Le Pôle Animal de la Coopération Agricole souhaite de nouveau vous alerter sur les conséquences considérables d'un tel projet et appelle à rejeter le compromis.**

En effet, le projet de révision de la directive IED, tel que proposé dans le compromis :

- **Aura une efficacité très faible au regard des objectifs de l'Union européenne ;** malgré son application à la grande majorité des élevages, la proposition initiale de la Commission européenne ne permet de réduire que de 3% les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage selon son étude d'impact.

- **Accélèrera la disparition de nos élevages à capitaux familiaux et à taille humaine et de nos élevages diversifiés** en leur appliquant des règles inadaptées et disproportionnées pensées pour l'industrie et en dissuadant la transmission des exploitations ; il encouragera ainsi le développement de structures capitalistiques de grande taille.

- **Affaiblira la souveraineté alimentaire des Etats membres** au profit de l'importation de viande ne respectant pas les normes européennes et ne répondant pas aux attentes sociétales.

- **Aura des impacts socio-économiques et environnementaux majeurs** sur toute la filière, les emplois, les territoires.

La Coopération Agricole - 43 rue Sedaine - CS 91115 – 75538 PARIS Cedex 11 - Tel : +33(0)1 44 17 57 03 – poleanimal@lacoopagri.coop
Inscrite à la Préfecture de Ville sous le n°66 / 000 583 - N° de TVA intracommunautaire FR 44 784 179 665

- **Aura donc un coût disproportionné au regard des bénéfices attendus ;** cette révision serait contreproductive en mobilisant les acteurs de l'élevage sur des actions coûteuses et sans efficacité pour atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre haute considération.

Bruno Colin
Président du Pôle Animal
de La Coopération Agricole

COOP DE France - 43 rue Sedaine - CS 91115 – 75538 PARIS Cedex 11 - Tel : +33(0)1 44 17 57 00 – poleanimal@lacoopagri.coop
Inscrite à la Préfecture de Ville sous le n°66 / 000 583 - N° de TVA intracommunautaire FR 44 784 179 665